

**LE BAS-RELIEF AUX ARMOIRIES DE LA FAMILLE  
DES FAYN DE ROCHEPIERRE (OU ROCHEMAURE)  
À BOURG-SANT-ANDÉOL.**



Il s'agit d'une sculpture du XVIIe s. provenant de l'ancien hôtel de Rochepierre ou Rochemaure conservée aujourd'hui aux Archives de Bourg-Saint-Andéol. Auparavant, elle était présentée sur la cheminée de la grande salle de la mairie. Sans doute, cette pierre fut récupérée lors des destructions de la Révolution. Elle est classée aux Monuments historiques au titre objet.

Ce bas-relief concerne aussi l'histoire de notre village puisque les Fayn de Rochepierre, fixés à Bourg-Saint-Andéol depuis le XVIe siècle, furent parmi les derniers seigneurs de Saint-Remèze.

Joseph, Placide Fayn de Rochepierre acheta la baronnie de Saint-Remèze le 4 avril 1716 à Alphonse de Lorraine d'Harcourt, avec les seigneuries de Saint-Martin et Aiguèze. C'est lui qui agrandit sensiblement le château, de 1720 à 1730, et fait ouvrir la grande porte donnant sur l'esplanade (aujourd'hui rue Leclerc). Il avait épousé, avec dispense du pape, sa nièce Gabrielle Blanche de Fayn. Ils n'eurent pas d'enfant et il fit donation de ses biens, en 1764, à une autre nièce, Catherine de Fayn de Rochepierre, mariée en 1723 à Jean Annibal de Rochemore.

La famille de Fayn de Rochepierre se fondait donc dans les de Rochemore (ou Rochemaure), qui donna les deux derniers seigneurs de Saint-Remèze, tristement célèbres pour leurs exactions et les rapports tendus avec les villageois à propos des bois.

Description des armoiries de la famille, à peine lisibles sur notre document : « D'azur à la tour d'argent maçonnée de sable, soutenue de deux lions d'or armés et lampassés de gueules, au chef cousu de gueules chargé de trois coquilles d'or ».

Ici, les armoiries ont comme supports à droite un lion et à gauche un sphinx encadrant un heaume à grille avec cimier à plumes.

Armoiries de la famille des Fayn de Rochepierre :



**CALENDRIER DES ANIMATIONS**

- **Mardi 6 août :**  
Après-midi. Animations de rue : *Les lettres de Mon Moulin* avec le comédien Jean-Claude Dumas.  
En soirée. Pièce de théâtre, place du château : *Sanglimoule* par la Cie des *Wazo*. Un spectacle drôle et émouvant. Entrée libre.
- **Samedi 7 septembre :**  
Journée *Espaces naturels Sensibles* dans les gorges de l'Ardèche. *A la découverte du circuit du Chanet, du cros de l'Olivier et de la Baume des réfractaires*. Avec le concours du Conseil général de l'Ardèche. Randonnée accompagnée. RDV 10 h, Maison Forestière de Saint-Remèze. Prévoir bonnes chaussures et pique-nique. Tout public.
- **Samedi 21 septembre :**  
Journée *Rencontre à Saint-Remèze avec les Associations patrimoniales du Sud-Ardèche*. Programme à venir.
- **Vendredi 18 octobre, à partir de 19h30 :**  
*Castagnade*, à la Forestière de St-Remèze.  
Spectacle de contes en musique : *Les Voyages de Bombinette*.
- **Visites du village tous les dimanches matins pendant l'été :**  
RDV 10 h devant la mairie. Durée : 1h30.
- **Expositions de l'été :**
  - *Les écoles de Saint-Remèze, un siècle de photos :* vernissage le 11 juillet à 18 heures, ouverture du 12 au 15 juillet inclus puis du 10 au 15 août inclus, de 10h à midi et de 16h à 19h, chapelle Sainte Anne.
  - *Jean Moulin et le Conseil National de la Résistance :* Du 1 au 8 août inclus, de 10h à midi et de 16h à 19h, chapelle Sainte Anne.

**BULLETIN D'ADHESION**

Cotisation : **15 Euros**

Don :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Retourner à : « Paysages, Patrimoine et Environnement de St-Remèze »  
Gérard Bernardin, route de Pastroux, Saint-Remèze.

**LA FEUILLE DE « VIGNE »**

« Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze »

**N°4 : deuxième trimestre 2013**

Siège : Mairie de Saint-Remèze

Tel : 04 75 98 48 49

E-mail : michel.raimbault2@wanadoo.fr

www.patrimoinestremeze.org

**EDITORIAL « Les années se suivent et ne se ressemblent pas »**

Le programme de nos sorties a été sensiblement compromis par le mauvais temps, que ce soit pour la journée portes ouvertes à la maladrerie des Templiers, les randonnées au Tiourre et à Pastroux. La visite du futur Espace de Restitution de la Grotte Chauvet permet de suivre avec intérêt l'état d'avancement du chantier et de mieux cerner ce projet culturel à vocation touristique dont les retombées seront forcément importantes pour le territoire. Le moment fort de ce semestre fut la conférence sur *L'épidémie de choléra à Saint-Remèze de 1884 et son impact sur l'assainissement du village*. Une des pages les plus sombres de l'histoire de Saint-Remèze que nous avons décidé de résumer dans ce numéro. Ce fléau a eu pour effet d'apporter des transformations sensibles au village que l'on peut encore apercevoir comme les pompes, les lavoirs, qui furent des lieux de mémoire et de sociabilité. Nous pouvons regretter que ces équipements soient devenus obsolètes et aient perdu leur âme. Boire au goulot des fontaines est prohibé et les lavoirs ne sont plus, pour la plupart, alimentés en eau.

Une autre initiative à poursuivre, notre participation à la journée pédestre organisée par l'association *Les Toniques*. Ce genre de manifestation devrait se développer dans les années à venir avec le succès que connaît aujourd'hui la randonnée et l'essor du tourisme vert. La commune a la chance de posséder un choix exceptionnel de chemins pour tous niveaux.

Une nouveauté pour cette même période, l'ouverture d'un site internet concernant notre association que nous nous souhaitons le plus vivant possible. Il a été réalisé par l'entreprise *Annexe Numérique* de Saint-Remèze.

Il nous faut maintenant réussir la rencontre du samedi 21 septembre avec les autres associations patrimoniales du Sud-Ardèche, qu'elle soit l'occasion de renforcer notre rôle, de communiquer, de partager nos expériences et de valoriser nos actions.



Visite du chantier de restitution de la Grotte Chauvet, mars 2013.

**1884, ANNUS HORRIBILIS**

*L'épidémie de choléra à Saint-Remèze et son impact sur l'assainissement du village (résumé de la conférence donnée le vendredi 12 avril)*



Soixante-deux victimes sur une population d’un millier d’âmes. Une terrible épidémie frappe le village. En deux mois de la fin du mois d’aout au début du mois d’octobre, Saint-Remèze connaissait la plus grave catastrophe de son histoire.

En 1884, le premier cas de choléra est déclaré à Toulon le 13 juin. Les habitants de cette ville accusent avec raison le bateau *La Sarthe* arrivé depuis peu de Saïgon de l’avoir introduit dans la ville. Puis, quinze jours après, l’épidémie s’étend à Marseille.

Le 22 juillet, à 10 h du soir, partait de cette ville un cafetier de son état habitant les quartiers les plus frappés par la maladie. Le lendemain, il arrivait à Vogüé, son pays natal. Sitôt arrivé, il se met en relation avec son ami le docteur Cartoux. Trois jours après, au matin du 27 juillet, il sort de sa malle un costume, s’habille avec et va rejoindre son ami. Vers midi, le docteur est pris subitement de coliques, de vomissements et de crampes. Il meurt le même jour à 10 h du soir. De là, l’épidémie s’étend rapidement aux villages voisins.

A Saint-Remèze, c’est un homme venu de Ruoms rendre visite à sa famille qui fut atteint deux jours après son arrivée d’une attaque cholérique grave. Il séjournait dans une maison à proximité d’un puits, auprès duquel des déjections humaines et animales étaient journellement répandues. A l’époque, l’habitat était constitué de maisons imbriquées les unes dans les autres, la voirie était rudimentaire, et il y avait seulement trois puits communaux. Le village était insalubre, en particulier dans le quartier attenant au cimetière à l’est, aujourd’hui place de l’école. On se plaignait très souvent d’odeurs nauséabondes auprès des autorités locales qui recherchent un nouveau terrain. Le cimetière est transféré quartier de Loche en 1884. Comble d’ironie, la première personne qui y sera enterrée est le propriétaire lui-même, un dénommé Brunel, qui venait de vendre son terrain à la collectivité.

Le 17 août, le maire Jean-François Boulle prend un arrêté concernant les mesures d’hygiène : les maisons doivent être balayées et nettoyées à grande eau, les meubles et les gens sont « parfumés » c'est-à-dire désinfectés par des fumigations d’arbustes odorants comme le genévrier, le cade ou le térébinthe. Il est aussi interdit de déposer du fumier à proximité des puits, ainsi que d’étaler des branches de buis dans les rues qui mélangées aux déjections animales servaient d’engrais. Ces mesures n’empêchent pas l’épidémie d’être foudroyante à compter du 6 septembre, après un violent orage et de fortes pluies en début de mois. Dix-neuf décès en trois jours !

Le docteur Bouveret est mandaté par la Faculté de médecine de Lyon et à la demande du préfet de l’Ardèche. Il s’installe dans notre village aidé par son ami le docteur Bidot de Bourg-Saint-Andéol. Le docteur Bouveret ne tarde pas à identifier les causes de la maladie. La contamination se fait par voix orale, elle est d’origine fécale ou causée par des aliments souillés.

Un deuxième médecin, le docteur Cortiès, s’installe dans la commune au grand désappointement du premier. Très vite une rivalité s’installe entre les deux hommes. Le docteur Cortiès, venu de la région parisienne, souhaitait expérimenter un traitement à base de souffre. Après quelques jours de conflit, bien que soutenu par la municipalité de l’époque, ce dernier reprenait la route vers la capitale à la demande express des autorités médicales et du préfet de l’Ardèche.

Le curé de la paroisse, M. Merle, prend part à la douleur des villageois en organisant de nombreuses cérémonies religieuses sous forme de prières publiques et de communions générales. L’évêque de Viviers s’est rendu à deux reprises dans le village pour soulager les malades et leurs familles. Il laisse deux religieuses de Saint Roch pour le service des malades ainsi que l’abbé Ernest du Sert comme auxiliaire auprès du curé de la paroisse.

Les habitants de la commune furent mis à contribution et firent preuve, pour la majorité d’entre eux, de dévouement exemplaire. Pendant que certains partaient se réfugier dans les grottes, d’autres étaient chargés du nettoyage des rues, d’enterrer les dépouilles de leurs amis ou voisins, ou encore des nombreuses fumigations, jusqu’à quarante feux étaient allumés dans les rues du

village certains jours. Le choléra qui sévit à Saint-Remèze ne touche que le village, sans se répandre dans les campagnes.

Devant la progression de la maladie, le maire de Bourg-Saint-Andéol, Edouard Rambaud, interdit la foire et la fête votive de cette ville. Même chose pour le village de Gras.

L’état du cimetière est pour beaucoup dans la propagation de la maladie. On a trop tardé à inhumer la première victime, le cadavre exhalait une odeur fétide, peu après la cérémonie deux porteurs furent atteints de la maladie. La plupart des familles sont touchées. Parmi les nombreux décès, il y a eu des morts extracommunautaires dont celui de Martinenche Emile, dentiste ambulant.

Le conseil municipal vote une gratification exceptionnelle de 2406 francs \* pour l’ensemble des 20 personnes particulièrement actives. Parmi elles, deux ont retenu notre attention.



Diplôme remis à Benjamin Sabaton, garde champêtre

Le premier, Régis Blanc, chargé du transfert des corps, habitait une petite maison près des jardins au lieu dit de La Pompette. Ce célibataire fêtard réunissait chez lui quelques amis après une journée éprouvante, et sitôt après s’être lavé le corps à La Pompette, se désinfectait les entrailles avec de grandes rasades de vin, de rhum, ou d’eau de vie offert par la municipalité et par les habitants reconnaissants des services rendus. Ce personnage atypique avait aussi fabriqué son propre cercueil qu’il se faisait un malin plaisir de faire essayer à ses amis.

Le second, Benjamin Sabaton, garde champêtre, recevra au nom du Président de la République, Jules Grévy, la médaille d’honneur pour belles actions, avec d’autres bénévoles, en 1885. En remerciement, il est autorisé à ouvrir une échoppe pour vendre quelques articles courants mais aussi obtient le privilège de vendre du tabac. Bien vite pour lui le vent tourne, en septembre 1885, le maire informe le conseil que cet employé ne s’occupe pas assez de la surveillance des propriétés, consacrant presque tout son temps à ses affaires personnelles. Le maire demande au préfet de pourvoir à son remplacement. A l’unanimité de ses membres, à l’exception de l’oncle et du cousin dudit Sabaton qui se sont abstenus, le conseil et le maire Alberic Charmasson demandent la démission du garde champêtre. Le Docteur Bouveret disait de lui qu’il était son précieux auxiliaire du premier jour au dernier et s’était constamment tenu à sa disposition. Il rajoutait que l’intelligente activité qu’il a montrée en cette circonstance méritait les plus grands éloges.

Au total, 6 médailles sont attribuées pour dévouement. Il s’agit de :

*Boulle Louis, maire, médaille d'honneur de 1ère classe, Sabaton Benjamin, argent 2ème classe, Chanabriey ( ?), Blanc Régis, Duprès Marius, Bouygue Gustave. Le docteur Bouveret Léon obtient la médaille d’or de 1ère classe à la demande du préfet de l’Ardèche.*

Ce terrible fléau a décimé notre village faisant au total 62 victimes dont 30 hommes, 18 femmes et 14 enfants.

L’épidémie s’était développée dans un village modeste, plutôt pauvre avec les crises touchant l’agriculture, et sensiblement insalubre, des conditions déterminantes avec la promiscuité au déclenchement et à la diffusion du choléra.

La municipalité va réagir assez vite en prenant des mesures concrètes. La priorité est de placer des pompes sur les puits communaux, bientôt au nombre de cinq, entre 1885 et 1887. Elles sont toutes du même modèle avec un fût décoré de végétaux et d’animaux marins. C’est la construction de lavoirs dans les différents hameaux à Gourdeau, Briange, Pastroux et Patroux, qui s’ajoutent au grand lavoir communal. La municipalité veille aussi à assainir les rues du village. On perce de nouvelles rues, en particulier dans le quartier au nord de l’église. On frappe d’alignement et on fait abattre des escaliers extérieurs empiétant trop sur la chaussée, pour rendre la circulation plus commode. On se lance dans l’empierrement des places et le pavage des rues. L’esplanade du Barry avec le recouvrement du ruisseau des Fonts est désormais achevée. On encourage les balayages et le ramassage des ordures. On veille encore à la pose et à l’entretien de réverbères, dont sur les cinq fontaines. La grande loi d’hygiène publique du 15 février 1902 viendra encore renforcer toutes ces mesures d’assainissement prises localement. Il faudra néanmoins attendre 1959 pour que l’eau potable soit amenée à Saint-Remèze.



Gilbert Pangon, Michel Raimbault

*Stèle évoquant le choléra , retrouvée lors de travaux de creusement au rond-point de la D4 en juin 1998 :*

*« Ici repose Elisson Jean dit Florentin décédé le 13 septembre 1884, victime du choléra, âgé de 47 ans. Un deprofundis »*

*Peu de temps après sa découverte, la pierre a sans doute été jetée à la décharge ?*

*\* Un franc germinal = 0, 32 g d’or*